

**Cahier des charges pour les enseignants chargés de l'accueil et de l'accompagnement
des étudiants inscrits en M1 MEEF premier degré
durant leur stage d'observation et de pratique accompagnée**

Le stage des étudiants de première année de master MEEF prend la forme d'un stage d'observation et de pratique accompagnée en milieu scolaire. Il contribue à la formation et permet une entrée progressive dans le métier. Il donne lieu à un temps de préparation à l'INSPÉ, une phase d'accompagnement par le professeur d'école chargé de l'accueil et par les formateurs de l'INSPÉ, une phase d'exploitation et d'analyse réflexive (Arrêté du 27 août 2013).

Le stage s'inscrit dans une double dynamique de professionnalisation et de préparation au concours de recrutement. Il participe à l'acquisition progressive des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation du référentiel paru au JO n°165 du 10 juillet 2013 (BO n° 30 du 25 juillet 2013).

Le stage d'observation et de pratique accompagnée porte sur l'étude et la mise en œuvre des conditions d'apprentissage des élèves (conception des enseignements, évaluation des acquis, prise en compte de la diversité des élèves) et sur la construction de la polyvalence du professeur d'école.

Calendrier du stage 2019-2020

Le stage de pratique accompagnée en élémentaire se déroule en deux phases dans la même classe.
Le stage d'observation en maternelle se déroule en une session de 4 journées.

	Chambéry –Valence - Grenoble		
Stage élémentaire M1 PRAC 1	Du jeudi 7 novembre 2019 inclus au vendredi 15 novembre 2019 inclus		
	Valence	Grenoble et Chambéry Cohorte 1	Grenoble et Chambéry Cohorte 2
Stage M1 Maternelle	Lundi 25 novembre Mardi 26 novembre Lundi 2 décembre Mardi 3 décembre	Jeudi 28 novembre Vendredi 29 novembre Jeudi 5 décembre Vendredi 6 décembre	Lundi 25 novembre Mardi 26 novembre Lundi 2 décembre Mardi 3 décembre

	Chambéry -Valence	Grenoble Cohorte 1	Grenoble Cohorte 2
Stage élémentaire M1 PRAC 2	Lundi 20 janvier	Jeudi 23 janvier	Lundi 20 janvier
	Mardi 21 janvier	Vendredi 24 janvier	Mardi 21 janvier
	Lundi 27 janvier	Jeudi 30 janvier	Lundi 27 janvier
	Mardi 28 janvier	Vendredi 31 janvier	Mardi 28 janvier
	Lundi 3 février	Jeudi 6 février	Lundi 3 février
	Mardi 4 février	Vendredi 7 février	Mardi 4 février
	Lundi 10 février	Jeudi 13 février	Lundi 10 février
	Mardi 11 février	Vendredi 14 février	Mardi 11 février
	Lundi 9 mars	Jeudi 12 mars	Lundi 9 mars
	Mardi 10 mars	Vendredi 13 mars	Mardi 10 mars
	Lundi 16 mars	Jeudi 19 mars	Lundi 16 mars
	Mardi 17 mars	Vendredi 20 mars	Mardi 17 mars
	Lundi 23 mars	Jeudi 26 mars	Lundi 23 mars
	Mardi 24 mars	Vendredi 27 mars	Mardi 24 mars
	Lundi 4 mai	Lundi 4 mai	Lundi 4 mai
	Mardi 5 mai	Mardi 5 mai	Mardi 5 mai
	Mercredi 6 mai	Mercredi 6 mai	Mercredi 6 mai
Jeudi 7 mai	Jeudi 7 mai	Jeudi 7 mai	

Rôles et missions de l'enseignant chargé de l'accueil et de l'accompagnement d'étudiants en stage

L'enseignant chargé de l'accueil et de l'accompagnement reçoit un binôme d'étudiants ayant choisi la même discipline d'option au Concours de Recrutement des Professeurs d'École (CRPE). Le stage se déroule dans un premier temps en observation puis en pratique accompagnée.

L'enseignant chargé de l'accueil et de l'accompagnement accueille les étudiants, les conseille, les aide à ajuster leur positionnement et participe à leur évaluation selon les modalités arrêtées par l'INSPE et présentées en annexe. À cette fin, il participe aux échanges d'informations et au suivi mis en place par l'INSPE.

Au cours de ce stage, chaque étudiant (seul ou avec son binôme) doit mettre en œuvre une séquence ou un dispositif (5 à 7 séances) qui figurera dans son dossier support de l'épreuve 1 d'admission du CRPE (discipline choisie par l'étudiant parmi : sciences ou technologie, histoire, géographie, enseignement moral et civique, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale ou langues vivantes) et recueillir les documents nécessaires à sa présentation et à son analyse (enregistrements, photocopies de productions d'élèves, photos des affichages et des tableaux...).

Modalités d'intervention de l'enseignant chargé de l'accueil et de l'accompagnement d'étudiants en stage

L'enseignant chargé de l'accueil et de l'accompagnement sensibilise les étudiants aux enjeux et à la mise en œuvre des programmes, des référentiels et des textes institutionnels. Il leur permet d'observer des séquences et de les situer dans la progression annuelle. Il explicite les éléments utiles à la compréhension des choix effectués.

Il accompagne les étudiants, dans la prise en charge, en sa présence et sous sa responsabilité, d'une partie significative des séances au regard de la durée totale du stage :

- L'enseignant chargé de l'accueil et de l'accompagnement permet à chaque étudiant du binôme de prendre progressivement en charge des enseignements. L'étudiant commence par une semaine d'observation, ensuite et de façon progressive, avec l'aide de l'enseignant, il conduit une séance par jour dans une discipline (français ou mathématique ou discipline d'option de l'étudiant). L'enseignant incite les étudiants à allonger leur temps de conduite de la classe et à ne pas s'en tenir à une seule discipline.

- Plus tard l'enseignant chargé de l'accueil élargit le champ des disciplines abordées au travers de séquences et va jusqu'à la conduite, par chaque étudiant, d'au moins une demi-journée de classe en continu.

Il aide les étudiants à concevoir, mettre en œuvre et analyser des séances puis des séquences : préparation, mise en œuvre, bilan. Il veille à la faisabilité des séquences conçues par les étudiants (de leur mise en œuvre à leur évaluation).

Il aide chaque étudiant à :

- ajuster sa posture d'enseignant et à s'engager dans une analyse critique de sa pratique ;
- situer la fonction enseignante au-delà du strict cadre d'une classe ;
- percevoir l'importance du travail des équipes pédagogiques ou éducatives.

Il fait découvrir à l'étudiant, en partie et autant que possible :

- les documents utiles à la compréhension du contexte et des choix de l'école (projet d'école, règlement intérieur, circulaire de rentrée, etc.) ;
- les réunions statutaires : conseil d'école, conseil des maitres, conseil de cycle, conseil école-collège ;
- le cas échéant les dispositifs spécifiques (« plus de maîtres que de classes », scolarisation des moins de trois ans, accompagnement éducatif, PPRE, PPS, PAI, PAP, etc.) ;
- les activités pédagogiques complémentaires ;
- les relations avec les familles, les usagers et partenaires de l'école.

Évaluation du stage de pratique accompagnée M1 MEEF-PE

Conformément au règlement d'examen Master MEEF-PE, l'UE 207 « Conception et mise en œuvre de l'enseignement » ne peut être validée si le stage n'est pas validé.

La validation du stage prend appui sur une grille d'évaluation renseignée par l'étudiant, le maître d'accueil et l'IEN par l'intermédiaire d'une plateforme SOPA.

Contenu de l'évaluation du stage de M1 MEEF-PE, qui figurera sur la plateforme SOPA.

À l'issue de chaque du stage filé du second semestre, le maître d'accueil porte une appréciation sur chacune des compétences suivantes :

1. **Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école** : respect du cadre réglementaire de l'école, ponctualité, assiduité, respect des valeurs de la république (exemplarité, sérieux, ...).
2. **Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques** : posture enseignante adaptée (autorité, relation de confiance et de bienveillance envers les élèves).
3. **Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves** : il s'agit d'une compétence en cours d'acquisition qu'il convient d'évaluer au regard des attentes liées à des étudiants de niveau M1
4. **Maîtriser la langue française à des fins de communication** : langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.
5. **S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel** (seul ou avec le maître de stage) : réflexion sur sa pratique, prise en compte des conseils, et remédiation lors de ses interventions ultérieures.

Il rédige une courte synthèse sur laquelle s'appuiera l'université pour valider ou non le stage.

L'inspecteur de l'éducation nationale contribue à cette évaluation et donne son avis dans la plateforme SOPA.

Calendrier de renseignement de la plateforme SOPA

L'évaluation est organisée en trois parties : une partie à remplir par l'étudiant, une partie à remplir par le maître de stage, enfin une partie à remplir par l'IEN.

- Du **9 au 20 mars 2020**, l'étudiant renseigne la partie qui le concerne

Une fois la partie étudiante renseignée, la plateforme envoie un message au maître d'accueil.

- Pour **le 10 avril 2020**, le maître d'accueil renseigne sa partie

Une fois que la partie du maître d'accueil est renseignée, la plateforme envoie un message à l'IEN

- Pour **le 30 avril 2020**, l'IEN formule ses avis et remarques et atteste de la durée du stage.

L'étudiant prend connaissance de l'intégralité du dossier

Évaluation du stage de M1 MEEF

I) Partie à renseigner par l'étudiant

- a) **Séances mises en œuvre par l'étudiant au cours de la première période du stage :**
thèmes, domaine, discipline – Intitulé – durée

- b) **Séances mises en œuvre par l'étudiant au cours de la seconde session du stage :**
thèmes, domaine, discipline – Intitulé -durée

- c) **Bilan de l'étudiant au regard des compétences principalement visées par le stage**

II) Partie à remplir par le maître d'accueil

- a) **La manière dont a été organisé le travail en commun de l'étudiant et du maître d'accueil**

Ce paragraphe indiquera notamment le déroulement du stage, les rencontres communes de travail et de préparation, ainsi que la manière dont l'étudiant a été amené à prendre progressivement son autonomie dans la préparation des cours, des travaux des élèves

- b) **Les principaux conseils dont l'étudiant a bénéficié**

- c) **Remarques éventuelles du tuteur sur la description faite par l'étudiant en partie I) et sur son implication au cours du stage**

d) Appréciation du maître d'accueil (sur l'ensemble du stage) au regard des compétences du référentiel

- **Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école :**
période 1 :
période 2 :
- **Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques**
période 1 :
période 2 :
- **Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves**
période 1 :
période 2 :
- **Maîtriser la langue française à des fins de communication**
période 1 :
période 2 :
- **S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel**
période 1 :
période 2 :

e) Avis sur la pratique du stage

Assiduité et ponctualité de l'étudiant OUI NON

Si NON , nombre de demi-journées d'absence

Respect des règles en vigueur dans l'établissement OUI NON

Respect de tous les membres de la communauté éducative OUI NON

Respect de la hiérarchie institutionnelle OUI NON

f) Avis de synthèse du maître d'accueil (à l'issue de la seconde période de stage)

III) Partie à remplir par l'IEN

a) Avis et remarques de l'IEN

b) Durée du stage

L'IEN atteste de la durée globale du stage (y compris le temps d'observation ou de pratique accompagnée avec d'autres enseignants de l'école) : OUI NON

Si non, préciser la durée réelle du stage et les raisons qui ont conduit à une durée réduite